



Indemnisation chômage arrêt en période d'essai

Par **myriam93230**, le **23/08/2016** à **17:27**

Bonjour,

Je suis actuellement sans emploi indemnisée par le Pole emploi mon dossier aurait du être révisé pour réévaluer mes droits mais j'ai effectué une période d'essai du 21 et 22 novembre 2015 de 23 heures et je n'ai pas voulu continuer a travailler pour cette entreprise. A ce jour le pole emploi a refusé de réviser mon dossier car j'ai quitter de moi même cette période d'essai. Est t'il encore possible d'établir auprès du commissariat une main levée afin d'expliquer les raisons de cet arrêt c'est à dire :

- PRESTATION INCOMMODANTE DE 10H A 21H30
- LE CLIENT USE DE PRODUIT ILLICITE (THERAPEUTIQUE) mais je ne suis pas dans l'obligation d'inhaler et de tenir en main ce genre de produit.

Je pense que d'avoir arrêter cette période d'essai était légitime de ma part. Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **23/08/2016** à **17:54**

Bonjour

Une main levée?

Ce que vous décrivez intéresserait probablement d'avantage l'inspection du travail.